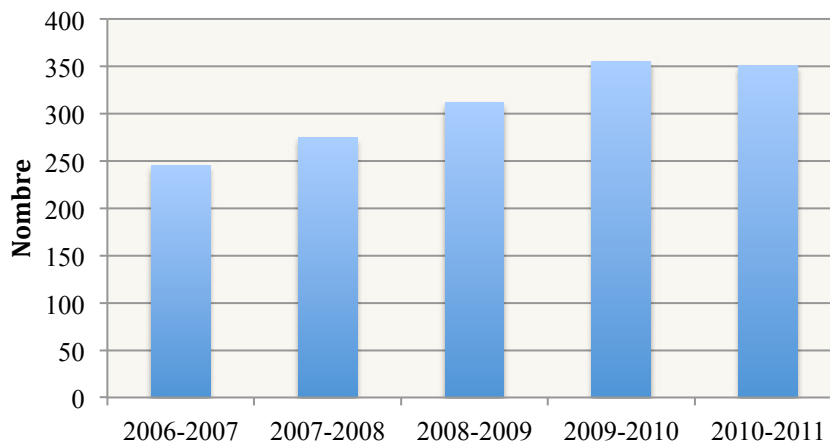


LE SPUL: UN PARTENAIRE ESSENTIEL POUR UNE SAINE GESTION DES RESSOURCES PROFESSORALES

Par la négociation et par le suivi de l'application de la convention collective, le SPUL veille à la défense des droits et des intérêts des professeures et professeurs. L'action du SPUL ne se limite cependant pas à ce rôle habituel d'un syndicat. Elle se préoccupe également des conditions d'exercice des fonctions professorales et des relations de travail notamment en matière de gestion des ressources humaines. Ces actions, menées par les membres des divers comités, reposent sur l'écoute des professeures et professeurs et la transmission de leurs doléances et de leurs revendications à l'Employeur, et ce, en conformité avec la convention collective. Au fil du temps, ce rôle d'interface entre les membres et l'Employeur fait du SPUL un acteur proactif d'un dialogue respectueux et ouvert visant principalement l'amélioration des conditions de travail et la résolution des conflits.

En première ligne d'action, les efforts du Comité d'application de la convention collective (CACC)¹ se concentrent sur l'information. Ainsi, le comité organise régulièrement, en collaboration avec le Comité exécutif (CEX), des rencontres traitant des grands enjeux du travail de professeur comme la charge de travail, les promotions ou l'année d'étude et de recherche. Pour ces sujets, le CACC demeure proactif et rédige des guides thématiques et des capsules d'information. Comme le dit le vieil adage, l'information c'est le pouvoir. Outre les informations générales, le CACC répond aux demandes individuelles adressées par les professeures et professeurs. Ces consultations touchent à divers aspects de la convention collective et portent parfois sur des situations délicates, voire difficiles. La figure 1 dresse un portrait évolutif des consultations fournies par les membres du CACC depuis 2006-2007.

FIGURE 1 - ÉVOLUTION DES CONSULTATIONS DU CACC DEPUIS 2006



¹ CACC nouvelle appellation du Comité d'information sur la convention collective et des griefs

Le SPUL :

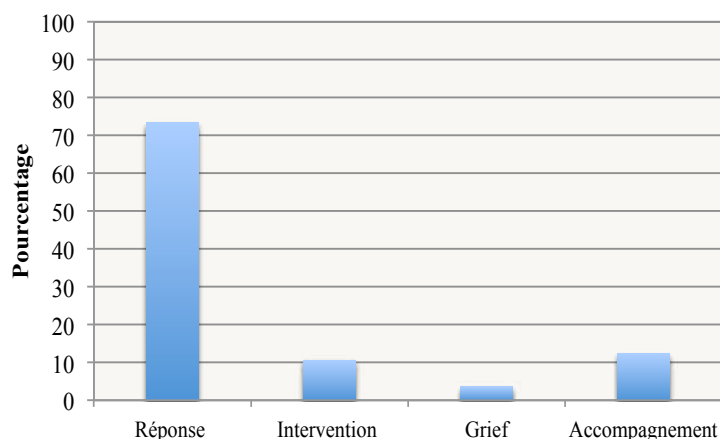
Un allié dans

vos quotidien

Plusieurs de ces consultations ont donné lieu à des rencontres avec une professeure ou un professeur, d'autres ont nécessité des échanges et un suivi plus important. Les membres du CACC sont alors appelés, de manière tout à fait confidentielle, à conseiller et à aider les professeures et professeurs qui en font la demande. Ils examinent et évaluent avec les personnes concernées les problèmes et les diverses actions à poser. Les membres du comité peuvent accompagner une professeure ou un professeur à l'occasion de rencontres avec des représentants de l'Employeur, des personnes associées aux services de l'Ombudsman ou du Centre de prévention et d'intervention en matière de harcèlement. Pour des situations conflictuelles, ils évaluent avec la professeure ou le professeur la pertinence d'intervenir au Comité paritaire des griefs ou de déposer un grief.

Formé d'un nombre égal de représentants du SPUL et de l'Employeur, le *Comité paritaire des griefs* se réunit une fois par mois pour tenter de trouver des solutions aux problèmes qui leur sont soumis par les professeures et professeurs, l'arbitrage d'un grief étant l'ultime recours. Dans la majorité des cas, les discussions au comité paritaire permettent de trouver une solution. De plus, les deux parties profitent de ces rencontres pour échanger sur les situations jugées problématiques et pour trouver des avenues de règlement avant que ces situations ne dégénèrent. Ainsi, le nombre de griefs soumis à l'arbitrage est de beaucoup inférieur au nombre de problèmes soulevés lors de ces rencontres. L'arbitrage d'un grief n'est envisagé par les membres du CACC et du CEX que lorsque persiste un désaccord avec l'Employeur sur une situation donnée. La figure 2 indique le dénouement des demandes adressées au SPUL pour une période typique, soit du 1^{er} juin 2010 au 25 février 2012. Ainsi, 73,3 % des 649 consultations se sont réglées par la réponse fournie, 10,6 % ont fait l'objet d'une intervention au *Comité paritaire des griefs*, 12,3 % ont fait l'objet d'un accompagnement et seulement 3,7 % ont été portées en grief.

FIGURE 2 - SUIVI DES DEMANDES (01/06/2010 - 25/02/2012)



CONCLUSION

Le Comité d'application de la convention collective et le Comité paritaire des griefs contribuent à une meilleure gestion des ressources humaines et demeurent une source importante d'informations et de soutien pour l'ensemble des professeures et professeurs.

Membres du CACC:

Louise Brisson, présidente
Alban Baudou
Bruno Bourassa
Francine Chaîné
Yvan Comeau
Angelo Tremblay

Le *SPULTIN* est publié par le Comité exécutif du Syndicat des professeurs et professeures de l'Université Laval

Yves Lacouture, PRÉSIDENT
Marcel R. Boulay, TRÉSORIER
Margot Kaszap, SECRÉTAIRE
John G. Kingma, VICE-PRÉSIDENT
Yvan R. Leanza, VICE-PRÉSIDENT

ADJOINTES ADMINISTRATIVES:

Lucie Blouin
Josée Desgagné
Lucie Hudon

Montage et mise en page: Lucie Blouin

Le SPUL

**38 années de collégialité,
de solidarité et d'équité**

Pavillon Alphonse-Desjardins
2325, rue de l'Université, bureau 3339
Université Laval, Québec (Québec) G1V 0A6

Téléphone : 418 656-2955
Télécopieur : 418 656-5377
Courriel : spul@spul.ulaval.ca
Sur la toile : www.spul.ulaval.ca

Nos bureaux sont ouverts du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30

Ce document est imprimé sur du papier recyclé.